



# Déclaration de conformité

pour machines complètes selon l'annexe II A de la directive 2006/42/CE relative aux machines

Le fabricant ou le responsable de la mise sur le marché

→ KOS Spezialtüren GmbH, Landwehr 152-156, 46514 Schermbeck, Allemagne

déclare par la présente que le produit:

## Systemes de portes automatiques KOS AE2

Portes coulissantes unilatérales ou doubles

→ satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité selon tous les paragraphes pertinents des directives suivantes:

2006/42/CE

Directive machines, annexe I

2014/30/UE

Directive compatibilité électromagnétique (CEM)

**Les normes harmonisées ci-dessous ont été appliquées:**

EN 16 005:2013

Blocs-portes motorisés – Sécurité d'utilisation

EN 60 335-2-103:2010

Sécurité des appareils électriques à usage domestique  
(en liaison avec EN 16 005:2013)

EN 61 000-6-2:2006

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-2

EN 61 000-6-3:2007

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-3

Mandataire pour l'établissement du dossier technique:

→ Jürgen Madel, Chef de Production

Nom ou fonction et adresse du mandataire du responsable de la mise sur le marché

  
Christian Dreßler, Directeur Général  
Schermbeck, 28 novembre 2017

**Déclaration de conformité**